

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de K. ADINE, Conseiller communal, relatif à l'appel à projets parking Bizet

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst:

« Le Collège diffuse via le site communal, un appel à manifestation d'intérêt en vue de l'occupation temporaire du parking de la place Bizet avec à la clé une enveloppe de 180.000 euros. Par cet appel d'offre, le collège propose de redynamiser ce parking et de promouvoir la cohésion sociale dans le périmètre du contrat de quartier. Cet appel qui devait se clôturer le 17 janvier a été prolongé jusqu'au 10 février.

Aujourd'hui, je constate que ce parking est accessible à quelques usagers, dont l'association Camp in Brussels. J'ai appris via la presse que le parking est utilisé par des propriétaires de camping-cars moyennant le paiement d'une redevance de 10 euros par jour.

Les conditions imposées par l'appel d'offre sont à mon avis trop contraignantes, je voudrais savoir combien de dossiers ont été introduits à ce jour ? Est-il possible d'informer les conseillers au sujet du contenu de ces projets ?

Comment se fait-il que la société Camp in Brussels utilise le parking alors qu'un appel d'offre est toujours en cours ?

N'aurait-il pas été plus judicieux de réserver une partie des emplacements pour les camping-cars, tout en permettant l'accès aux voitures. Cette solution permettrait le cas échéant d'évaluer l'ampleur de la demande des camping-cars et d'adapter l'offre d'emplacements pour ces véhicules en fonction de l'évolution de la demande ? »

Monsieur le Bourgmestre-Président pense que le malentendu vient du fait que le parking n'a pas été considéré dans sa globalité. Celui-ci a été partagé en plusieurs éléments et cela répondra en partie aux propositions faites par le Conseiller.

La première partie, la plus proche des habitations et des nouveaux buildings de la rue Félicien Rops, est dédiée aux camping-cars. Ce n'est donc pas pour l'ensemble du parking que ce projet est prévu. Il a fait l'objet d'un appel à manifestations d'intérêt au mois de juin 2021. Il y a 24 emplacements maximum dédiés aux camping-cars. Cela fonctionne déjà bien, ils ont ouvert début janvier. Le Bourgmestre-Président a rencontré sur le site le promoteur du projet et malgré le fait que l'on est en janvier, il y avait déjà des week-ends avec 5 ou 6 camping-cars qui étaient venus.

Cela répond à un besoin qui n'était pas encore rencontré à Bruxelles, par rapport à cette nouvelle forme de tourisme.

L'autre partie du parking fait l'objet de l'appel à manifestation d'intérêt qui est lancé par le service de madame l'échevine KAMMACHI, dans le cadre du contrat de quartier et cela se termine le 10 février.

A sa connaissance, aujourd'hui, il n'y a pas encore de dossier formellement rentré et c'est pour cela que le Collège a prolongé la date limite.

Quant à dire qu'il fallait maintenir les voitures, le problème est que ce parking installé de manière précaire depuis fort longtemps, n'était plus couvert par un permis d'environnement et le simple fait d'en faire un parking n'était plus autorisé.

Les quelques voitures que vous voyez encore pour l'instant et qui ne sont pas des camping-cars sont des véhicules communaux que l'on garera ailleurs dès que le projet sera retenu et qu'un lauréat à l'appel à candidature aura été désigné.

